

Fiche de Données de Sécurité
préparé à HPR (SOR 2015/17)



1. Identification de la substance / du mélange et de la société / entreprise

1.1	Identificateur de produit	6338/ISO	Date de Révision:	07/22/2020
	Nom du produit:	GS6 CLEAR FLAT ISO	Remplace:	05/08/2020
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées	Durcisseur pour les peintures a 2 composants - Usage industriel.		
1.3	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité			
	Société/Entreprise:	StonCor Canada 95 Sunray Street Whitby, Ontario L1N 8Y3 Tel: 905-430-3333		
	Fiche de données de sécurité préparée par:	scehs@stoncor.com		
1.4	Numéro d'appel d'urgence:	CHEMTREC 1-800-424-9300 (Inside US) CHEMTREC +1 703 5273887 (Hors des U.S.A.)		

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Toxicité aiguë, Inhalation, catégorie 3
 Cancérogénicité, catégorie 1B
 Liquide inflammable, catégorie 3
 Mutagénicité sur les cellules germinales, catégorie 1B
 Sensibilisation respiratoire, catégorie 1
 STOT, exposition unique, catégorie 3, RT1
 Irritant pour la peau, catégorie 2
 Sensibilisation cutanée, catégorie 1

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) du produit



Mention d'avertissement

Danger

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle, homopolymère de diisocyanate d'hexaméthylène, 5-isocyanato-1-(isocyanatométhyl)triméthyl-1,3,3-cyclohexane, homopolymère, solvant naphta aromatique léger (pétrole)

Mentions de danger

Liquide inflammable, catégorie 3	H226	Liquide et vapeurs inflammables.
Irritant pour la peau, catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité aiguë, Inhalation, catégorie 3	H331	Toxique par inhalation.
Sensibilisation respiratoire, catégorie 1	H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
STOT, exposition unique, catégorie 3, RTI	H335	Peut irriter les voies respiratoires.
Mutagenicité sur les cellules germinales, catégorie 1B	H340-1B	Peut induire des anomalies génétiques.
Cancérogénicité, catégorie 1B	H350-1B	Peut provoquer le cancer.

Conseils de prudence

P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P284	Porter un équipement de protection respiratoire.
P285	Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
P302+352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P304+340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P308+313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
P333+313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P341	S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P342+311	En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P403+233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

2.3 Autres dangers

Aucune information.

Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Aucune information.

3. Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges****Substances Dangereuses**

<u>No.-CAS</u>	<u>Nom Chimique</u>	<u>%</u>
28182-81-2	homopolymere de diisocyanate d'hexamethylene	50 - <75
53880-05-0	5-isocyanato-1-(isocyanatomethyl)trimethyl-1,3,3-cyclohexane, homopolymere	10 - <25
64742-95-6	solvant naphta aromatique léger (pétrole)	2.5 - <10
123-86-4	acétate de n-butyle	2.5 - <10
4098-71-9	isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle	0.1 - <1.0

<u>No.-CAS</u>	<u>Symboles GHS</u>	<u>Déclarations de danger du GHS</u>	<u>Facteurs M</u>
28182-81-2	GHS06	H317-331-335	0
53880-05-0	GHS07-GHS08	H302-315-317-332-334	0
64742-95-6	GHS07-GHS08	H304-335-336-340-350	0
123-86-4	GHS02-GHS07	H225-336	0
4098-71-9	GHS06-GHS08-GHS09	H315-317-319-331-334-335-411	0

Information supplémentaire: Le texte des états de danger GHS indiquées ci-dessus (le cas échéant) est donnée à l'article 16.

4. Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

Remarques Générales: Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

En cas d'inhalation: Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin après toute exposition importante.

En cas de contact avec la peau: Utilisez un savon doux, si disponible. Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

En cas de contact avec les yeux: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact.

En cas d'ingestion: Essuyer soigneusement ou rincer la bouche à l'eau. Faire boire des petites quantités d'eau. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Auto protection du secouriste:

"Aucune initiative ne doit être prise qui impliquerait un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne portant secours de donner un bouche-à-bouche. Bien laver les vêtements contaminés avec de l'eau avant de les retirer, ou porter des gants. "

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nocif par inhalation. Irritant pour les yeux. Nocif par contact avec la peau et par ingestion.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible relativement aux essais cliniques et au suivi médical. Le cas échéant, on trouvera l'information toxicologique à la section 11.

5. Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction:**

Dioxyde de carbone, Produit Chimique Sec, Mousse

Moyens d'extinction à NE PAS utiliser: Alcool, solutions à base d'alcool, tout autre support non mentionné ci-dessus.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Inflammable.

5.3 Conseils aux pompiers

La distance de retour de flamme peut être considérable. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu. Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Réagit avec l'eau

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Enlever toute source d'ignition.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Éviter que le produit arrive dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13)

6.4 Référence à d'autres sections

Veillez consulter les réglementations en matière de mise au rebut ou les réglementations de chaque pays relatives à ce matériau. Voir la section 13 pour plus d'informations.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Procédures recommandés pour la manipulation: L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée. Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Porter un équipement de protection individuel. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Mesures de protection et d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à éviter: Sources directes de chaleur. Conserver à l'écart de tout contact possible avec l'eau.

Conditions de stockage: Conserver dans le conteneur original. Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées. Conserver dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'ignition et de la lumière du soleil directe.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible relativement à l'utilisation finale.

8. Contrôle de l'exposition - Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition selon INRS
(US)

Nom	No.-CAS	ACGIH TWA	ACGIH STEL	ACGIH Ceiling
homopolymère de diisocyanate d'hexaméthylène	28182-81-2			
5-isocyanato-1-(isocyanatométhyl)triméthyl-1,3,3-cyclohexane, homopolymère	53880-05-0			
solvant naphta aromatique léger (pétrole)	64742-95-6	300.0 PPM		

acétate de n-butyle	123-86-4	50 ppm	150 ppm
isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle	4098-71-9	0.005 PPM	

<u>Nom</u>	<u>No.-CAS</u>	<u>OSHA PEL</u>	<u>OSHA STEL</u>
homopolymere de diisocyanate d'hexamethylene	28182-81-2		
5-isocyanato-1-(isocyanatomethyl) trimethyl-1,3,3-cyclohexane, homopolymere	53880-05-0		
solvant naphta aromatique léger (pétrole)	64742-95-6	500.0 PPM	
acétate de n-butyle	123-86-4	710 MGM3, 150 PPM	950 MGM3, 200 PPM
isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle	4098-71-9	0.005 PPM	0.02 PPM

Conseils supplémentaires: Veuillez consulter les limites d'exposition réglementaires pour le personnel qui sont applicables dans chaque pays.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelles

Protection respiratoire: Appareil de protection respiratoire à filtre à vapeurs organiques.

Protection des yeux: S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail. Lunettes de sécurité. Lunettes de sécurité à protection intégrale.

Protection des mains: Gants imperméables. Vêtements de protection à manches longues. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

AUTRE MATÉRIEL DE PROTECTION: Aucune information.

INGÉNIERIE DES SYSTEMES DE CONTROLE: Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	Clair
Etat Physique	Liquide
Odeur	odeur semblable a l'esther
Seuil d'odeur	Non determine
pH	S.O.
Point de fusion / point de congélation	Non determine
Point / intervalle d'ébullition (° C)	126 - N.D.
Point éclair, (°C)	46
Taux d'évaporation	Non determine
Inflammabilité (solide, gaz)	Non determine
Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou d'explosion	S.O. - S.O.
Pression de vapeur	1.2 mmHg
Densité de vapeur	Plus lourd que l'air
Densité relative	Non determine

Solubilité dans / miscibilité avec l'eau	Reagit avec l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/water	Non determine
Température d'auto-inflammation (°C)	Non determine
Température de décomposition (°C)	Non determine
Viscosité	400 cps
Propriétés explosives	Non applicable
Propriétés oxydantes	Non applicable

9.2 Autres informationsFR

Contenu en COV g/l:	378.00
Densité (g/cm3)	1.134

10. Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Aucun risque de réactivité connu dans des conditions normales de rangement et d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage. Risque d'ignition.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4 Conditions à éviter

Sources directes de chaleur. Conserver à l'écart de tout contact possible avec l'eau.

10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO_x), fumée dense et noire.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

LD50 Orale: Aucune information.

Inhalation LC50: Aucune information.

Irritation: Aucune information disponible.

Corrosivité: Aucune information disponible.

Sensibilisation: Aucune information disponible.

Toxicité à doses répétées: Aucune information disponible.

Cancérogénicité: Aucune information disponible.

Mutagénicité: Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction: Aucune information disponible.

STOT-exposition unique: Aucune information disponible.

STOT-exposition répétée: Aucune information disponible.

Danger d'aspiration: Aucune information disponible.

Si aucune information n'est disponible ci-dessus sous la rubrique toxicité aiguë, alors les effets aigus de ce produit n'ont pas été testés. Les données sur les composants individuels sont rapportées ci-dessous:

<u>No.-CAS</u>	<u>Nom Chimique</u>	<u>LD50 Orale</u>	<u>LD50 Cutanée</u>	<u>LC50 Vapeur</u>	<u>Gaz CL50</u>	<u>Poussière / Brouillard DL50</u>
28182-81-2	homopolymere de diisocyanate d'hexamethylene	5000 mg/kg, oral, rat	>2000 mg/kg, rabbit	4.625 mg/l 1 hr rat		
53880-05-0	5-isocyanato-1-(isocyanatomethyl) trimethyl-1,3,3-cyclohexane, homopolymere	>1400 mg/kg, rat			0.000	>5 mg/l, 4h, rat
64742-95-6	solvant naphta aromatique léger (pétrole)	4700 mg/kg, oral, rat	>3480 mg/kg, rabbit	3670 ppm/4 hours, rat, inhalation	0.000	0.000
123-86-4	acétate de n-butyle	10760 mg/kg, rat, oral	>5000 mg/kg (rabbit)	23.4 mg/l/4/h (rat)	0.000	0.000
4098-71-9	isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle	5490 mg/kg oral, rat		40 mg/m3 inhalation, rat (4 hour)	0.000	0.000

Information supplémentaire:

Aucune information.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité:	
EC50 48hr (Daphnia):	Aucune information.
IC50 72hr (algues):	Aucune information.
LC50 96hr (poisson):	Aucune information.
12.2 Persistance et dégradabilité:	Aucune information.
12.3 Potentiel de bioaccumulation:	Aucune information.
12.4 Mobilité dans le sol:	Aucune information.
12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:	Aucune information.
12.6 Autres effets néfastes:	Aucune information.

<u>No.-CAS</u>	<u>Nom Chimique</u>	<u>EC50 48hr</u>	<u>IC50 72hr</u>	<u>LC50 96hr</u>
28182-81-2	homopolymere de diisocyanate d'hexamethylene	127 mg/l	199 mg/l	>100 mg/l
53880-05-0	5-isocyanato-1-(isocyanatomethyl) trimethyl-1,3,3-cyclohexane, homopolymere	Aucune information.	Aucune information.	
64742-95-6	solvant naphta aromatique léger (pétrole)	>1 - 10 mg/l	>1 - 10 mg/l	>10-100 mg/l
123-86-4	acétate de n-butyle	Aucune information.	Aucune information.	
4098-71-9	isocyanate de 3-isocyanatométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexyle	27 mg/l	Aucune information.	>72 mg/l

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets: Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

14. Informations relatives aux transports

14.1 Numéro ONU	UN1993
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	Flammable liquid, n.o.s.
Nom technique	Aromatic hydrocarbons, N-butyl acetate
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3
Danger secondaire d'expédition	Non applicable
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable
No EmS:	F-E, <u>S-E</u>
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable

15. Informations réglementaires

15.1

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:**REGLEMENTS NATIONAUX :**

Danemark - Numéro de code d'enregistrement du produit:	1914809
Danemark - Numéro de code MAL:	4-3 (1993)
Danemark - Numéro de code MAL - Mélange:	Indisponible
Suède - Numéro de code d'enregistrement du produit:	Indisponible
Norvège - Numéro de code d'enregistrement du produit:	Indisponible
Classe de danger pour les eaux (WGK):	Indisponible

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance ou le mélange.

16. Autres informations**Texte complet des Phrases-H citées dans la section 3:**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H340	Peut induire des anomalies génétiques.
H350	Peut provoquer le cancer.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MOTIF DE LA RÉVISION

Substance et/ou modification de la propriété du produit dans la (les) section(s):

01 - Identification de la substance ou du mélange et de la société

Cette fiche de données de sécurité (FDS) a été révisée afin de répondre aux normes actualisées de communication des renseignements sur les dangers établies par le SGH des Nations Unies. Il y a eu à la fois des changements de format et de contenu fondés sur les critères de classement du SGH (le cas échéant), veuillez consulter chacune des sections du SDS pour les changements spécifiques.

Cette fiche de données de sécurité (FDS) a été révisée afin de répondre aux nouvelles exigences du CLP de l'Union Européenne. Il y a eu à la fois des changements de format et de contenu fondés sur les critères de classement du CLP (le cas échéant), veuillez consulter chacune des sections du SDS pour les changements spécifiques.

Liste de références:

Cette Fiche de Données de Sécurité a été établie à partir de données et d'informations provenant des sources suivantes:

La Base de Données Réglementaire Ariel fournie par 3E Company à Copenhague, Danemark;

Règlement n ° 1907/2006 de la Commission de l'Union européenne sur REACH modifié dans le règlement (UE) 2015/830;

Union européenne Règlement (CE) n ° 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges (règlement CLP) et ultérieures adaptations de progrès technique (ATP);

Décision UE 2000/532/CE du Conseil et son Annexe établissant une "Liste des Déchets".

Acronym / Abbreviation Key:

CLP	Classification, étiquetage et emballage des substances et mélanges
EC	Commission Européenne
EU	Union Européenne
US	Etats Unis
CAS	Chemical Abstract Service
EINECS	Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
GHS	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)
LTEL	Limite d'Exposition à long terme
STEL	Limite d'Exposition à court terme
OEL	Limite d'exposition professionnelle
ppm	Parties par million
mg/m3	Milligrammes par mètre cube
TLV	Valeur limite d'exposition
ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
OSHA	Occupational Safety & Health Administration
PEL	Limites d'exposition admissibles
VOC	Composés organiques volatils
g/l	Grammes par litre
mg/kg	Milligrammes par kilogramme
N/A	Non applicable
LD50	Dose létale pour 50%
LC50	Concentration létale pour 50%
EC50	Concentration Efficace Médiane à 50%
IC50	Concentration Inhibitrice Médiane à 50%
PBT	Substance persistantes, bioaccumulables et toxiques
vPvB	Substance très persistantes et très bioaccumulables
EEC	Communauté Economique Européenne
ADR	Accord Européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
RID	Transport international de marchandises dangereuses par chemin de fer
UN	Nations Unies
IMDG	Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
IATA	Association Internationale pour le Transport Aérien
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution maritime par les navires, 1973 complétée par le protocole de 1978.
IBC	Grand Reservoir Vrac
RTI	Irritation des voies respiratoires
NE	Effets narcotiques

Pour plus amples renseignements, s'il vous plaît contacter: Technical Services Department

Les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les règlements tant nationaux que communautaires. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés dans la fiche technique sans avoir obtenu au préalable des instructions écrites de manipulation.